

COMPTE RENDU DE SÉANCE

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2021

L'an deux mil-vingt-et-un le 25 février à dix-neuf heures quinze le conseil municipal de la commune de SAMMARÇOLLES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes afin de pouvoir respecter les gestes barrières et la distance entre les membres du conseil municipal.

Présents :

BERTON LYSIANE, BODIN BERTRAND, REIGNIER MICHAEL, CASSEGRAIN Brigitte
Mmes BOURREAU CHANTAL, COURTIN STEPHANIE, ROY CÉLINE, ROY LAURENCE,
Messieurs ARCHAMBAULT PHILIPPE, DECHEZELLES FABIEN, GUYON FRANCK, LEMAITRE GEOFFREY,

Absents : BELOBRK MICKAEL, DERISSON GAYLORD (procuration à M. DECHEZELLES Fabien), SAINT MARD JOELLE (procuration à Mme ROY Céline)

Secrétaire de séance : CASSEGRAIN Brigitte

Lecture du PV du 21 janvier 2021 et approbation

REMPACEMENT DU COFFRE DU POTEAU INCENDIE

Suite à la visite de contrôle des poteaux incendie de la commune, EAUX DE VIENNE a informé Mme le Maire de travaux de remplacement à effectuer sur un poteau incendie qui se situe rue de la petite Jaille.

Mme le Maire présente le devis d'un montant de 517.79€ HT de EAUX DE VIENNE pour le remplacement du coffre. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au remplacement du coffre du poteau incendie rue de la petite Jaille

REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC- RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Les redevances dues par les opérateurs de télécommunications sont fixées pour 2021 de la manière suivante :

- pour les artères souterraines 41.26€ du KM
- pour les artères aériennes 55.02€ du KM
- pour l'emprise au sol 27.51 € du M²

Après délibération, le conseil adopte à l'unanimité pour l'année 2021, la redevance due par les opérateurs de communications électroniques.

PROPOSITION D'ADHÉSION A LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DE LA VIENNE (FDGDON)

Mme le Maire fait part au conseil de la proposition d'adhésion à la FDGDON.

Cette fédération propose pour les communes adhérentes, pour un montant de 80€ par an, un tarif préférentiel de 97 € pour la destruction de nid de frelon asiatique pour la commune ainsi que pour ses habitants au lieu de 135€ pour les communes non-adhérentes.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la FDGDON 86 pour un montant de 80€ et autorise Mme le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

ABONNEMENT TÉLÉPHONIQUE ET INTERNET (MAIRIE - ECOLE- PORTABLE SERVICE TECHNIQUE)

Après présentation des propositions commerciales de ORANGE et PARITEL concernant les abonnements téléphoniques et internet de la commune, le conseil municipal décide à l'unanimité d'opter pour la proposition de PARITEL pour la reprise des abonnements de téléphonie et internet pour un montant de 18054.76 € HT pour 63 mois contre 19333.44€ HT pour ORANGE

DEMANDE D'UN LOCATAIRE

Sortie de M. REIGNIER Michael qui ne prendra pas part au vote.

Suite à son deuxième entretien avec le locataire, Mme le Maire fait part au conseil de sa demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à proposer au locataire un dégrèvement d'un loyer de 50%.

Retour de M. REIGNIER Michael

DÉCISION BUDGETAIRE

Afin de mandater une facture d'investissement (travaux d'abaissement d'une cage d'escalier d'un logement locatif), Mme le Maire demande l'autorisation au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à mandater la somme de 1254.50 € TTC qui sera inscrite au budget primitif principal à l'article 21318 - opération n°89

VÉRIFICATION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, DU GAZ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX VÉRIFICATION DU MATÉRIEL DU SERVICE TECHNIQUE ET DES AIRES DE JEUX

Après présentation des devis de la SOCOTEC et de l'APAVE, le conseil municipal demande à Mme le Maire de recontacter la SOCOTEC afin d'obtenir un complément de devis et de contacter la société : DEKRA.

COMMISSION GESTION DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Mme le Maire propose au conseil de modifier la composition de cette commission pour y intégrer d'autres membres du conseil, leur présence étant devenue nécessaire afin de mettre en place le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'intégrer à la commission de gestion des risques naturels et technologiques Bertrand Bodin, Brigitte Cassegrain ainsi que Gaylord Dérisson.

QUESTIONS DIVERSES

- **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – MISE EN PLACE DE BINÔMES ET UN TRINÔME**
- **AMÉNAGEMENT ENTRÉE DU BOURG – RUE DE LA GARE**

Présentation de la nouvelle proposition de la DDR : création à l'entrée du bourg d'une double chicane en rétrécissement ainsi qu'une surélévation de chaussée à l'intersection de la rue des moulins. Mme le Maire devra prendre contact avec le Département et des entreprises pour des devis.
- **CIMETIÈRE - OUVERTURE D'UNE CAVITE**

Mme le Maire informe le conseil qu'une cavité importante s'est ouverte entre deux concessions dans le cimetière. L'entreprise ACTS a été contactée. Mme le Maire présente le devis. Le conseil donne un accord de principe pour effectuer les travaux dans les plus brefs délais.
- **SUIVI DES TRAVAUX**
 - **Ecole**

L'entreprise HUAUD n'a pas reçu les fournitures pour la pose des huisseries de la classe de CP. Les travaux seront effectués aux prochaines vacances de Pâques.
 - **Logements**

2 locataires vont partir mi-mars et en avril
 - **Terrain de pétanque**

Le terrain a été déplacé, il reste des aménagements à faire : pose des bordures et des bancs, remettre dans l'allée le même matériau que sur le terrain de pétanque, refaire la pelouse.
 - **Terrain de Tennis**

Un deuxième devis a été demandé auprès de l'entreprise Sign'86 : montant 4586.20€ HT
- **MULTISERVICES**

M. BOULINEAU a commencé l'aménagement intérieur et espère ouvrir vers la mi-mars. Mais il est toujours en attente d'autorisations de vente de TABAC, débit de boissons et de l'ouverture du relais Poste
- **ESPACES VERTS**
 - **Nouveaux agencements** : modification de la disposition des jardinières au niveau du Multiservices avec la mise en place d'une banquette.
 - **Arasement terrain de cross**

Après discussion, la grande butte ne sera pas arasée mais diminuée. M. Bertrand BODIN se chargera du dossier.
- **JOURNÉE VERGLAS**

Pas de problème particulier. Le matériel et la commande sel avaient été commandés en amont. Bertrand Bodin s'est chargé de répandre le sel dans les rues du bourg.

Levée de séance : 22h30

Le Maire,
Mme BERTON Lysiane